

Lutte contre les stupéfiants à Makokou Les dealers présumés du village Masaha

SCOM
Libreville/Gabon

CELA faisait un bon bout de temps que les agents de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de l'Ogooué-Ivindo filaient Yannick Akouboua, 25 ans, scieur de profession, et Stevi Glenn Magnomo Mekodiamba, 24 ans, tous deux Gabonais, domiciliés au village Masaha, à 56 km de Makokou, suspects de trafic de chanvre indien. Cette filature vient finalement de payer, avec la récente interpellation des deux présumés dealers, très actifs dans la vente de ce produit interdit. En effet, le jeudi 2 février dernier, les enquêteurs vont d'abord mettre la main sur Yannick Akouboua. Sur lui, une trentaine de bonbons de chanvre indien. Deux jours plus tard, Stevi Glenn Magnomo Mekodiamba est à son tour appréhendé. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) sont à la recherche d'un troisième larron, complice de Yannick Akouboua, qui a pris la clé des champs lors de la rafle. D'après la direction des

enquêtes de l'unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN), pour approvisionner les différents réseaux de distribution avec lesquels ils seraient en affaire, Yannick Akouboua et Stevi Glenn Magnomo Mekodiamba auraient pris l'habitude de parcourir plus de 1 000 km, sur l'axe Makokou/Mekambo pour se ravitailler en cannabis, à raison de 100 francs le bonbon. De retour en ville, les deux compères, à ce qu'il se dit, revendaient le stupéfiant à 500 francs l'unité dans le même conditionnement. Si les limiers sont quelque peu fixés sur leur circuit de distribution, il n'en est pas de même de leurs sources d'approvisionnement. En effet, les deux mis en cause sont restés muets comme des carpes, à propos de l'identité de leurs fournisseurs. Yannick et Stevi Glenn ont été présentés au procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou, le mercredi 8 février dernier. Après leur audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de la localité, pour y attendre la date de leur jugement.



Photo : D.R

Yannick Akouboua (G) et Stevi Glenn Magnomo Mekodiamba effendent leur jugement à la prison de Makokou.

Consommation

De la moutarde suspecte retirée des magasins à Franceville

N.O.
Franceville/Gabon

GRÂCE à la vigilance des consommateurs, des stocks d'une moutarde douteuse viennent d'être saisis par le service provincial de la Concurrence et de la Consommation du Haut-Ogooué, basée à Franceville. En effet, après avoir enregistré plusieurs plaintes concernant un genre de moutarde jaune baptisé Amina, au goût sucré, et non acide, le responsable provincial de la Concurrence et de la Consommation, Guy-Roger Mbadinga et ses collaborateurs ont effectué une descente sur le terrain pour enquêter. Lors de cette opération, ils ont retrouvé rapidement le produit suspect. Celui-ci était rangé dans un rayon, dans une épicerie située au marché Potos. De par son aspect, "Amina" ferait penser à un produit avarié ou de mauvaise qualité. Première anomalie, sur le

pot, le nom du fabricant n'est indiqué nulle part. Ensuite, sur l'emballage, sont inscrites des informations évasives du genre : "Made in Pologne/UE. Distributeur : "Négoce sans frontières". Le prix de la pièce : 1 500 francs. Après investigations, le produit a été considéré par les services compétents comme néfaste et a été immédiatement retiré des rayons des magasins, tous au marché Potos, pour préserver la santé du consommateur. L'un des commerçants épinglés a cru devoir se défendre en expliquant aux agents que le produit lui a été donné par un fournisseur pour une vente à l'essai. Ses dires seront cependant confirmés par ledit fournisseur aux enquêteurs, celui-ci faisant état d'une vente à titre d'expérimentation. Non sans préciser que le grossiste, lui, se trouverait à Libreville. «Le grossiste nous a d'abord envoyé une petite quantité pour vendre. Malheureusement, tous ceux



Photo : Nadege Ontoucou

La moutarde suspecte en train d'être retirée des rayons par les agents de la Concurrence et de Consommation.

qui ont acheté cette moutarde sont revenus se plaindre auprès de nous, arguant que le produit n'était plus bien et qu'il avait un goût sucré et désagréable », a expliqué un commerçant. Guy-Roger Mbadinga a

saisi cette occasion pour conseiller aux consommateurs de toujours réagir promptement en cas de découverte d'un produit douteux, afin de permettre aux services compétents d'agir avec efficacité.

La direction générale de la Concurrence et de la Consommation basée à Libreville a été saisie pour poursuivre les investigations sur l'origine et surtout la qualité de la fameuse moutarde Amina.

Faits d'ailleurs

Six personnes mises en examen dans une affaire d'esclavagisme

Six personnes ont été mises en examen et placées en détention dans une affaire d'esclavagisme, dans le Calvados (France). Parmi les suspects, âgés de 23 à 52 ans, quatre sont membres d'une même famille, les autres sont des proches. Ils sont tous soupçonnés d'avoir torturé une femme de 46 ans, sous curatelle et décrite comme vulnérable. Cette femme était hébergée chez eux, sous couvert d'un emploi. Mais la justice suspecte de "l'esclavagisme" et des "actes de barbarie". Si les faits sont avérés, les suspects risquent jusqu'à 30 ans de prison.

Il sauve sa femme du suicide en la retenant par sa queue de cheval

La scène s'est produite dans le comté de Shiquan en Chine. A la suite d'une dispute conjugale, une femme a tenté de se suicider en se jetant dans le vide, à plus de 20 mètres du sol. Son mari est parvenu à la retenir par sa queue de cheval. Pendant trois minutes, avant l'arrivée des policiers, ce dernier a tenu bon. Finalement, la jeune femme a été ramenée sur la terrasse de l'immeuble saine et sauve.

Il poignarde à mort son ex, puis se suicide devant leur fille

Il y a une quinzaine de jours, une femme, âgée de 37 ans, a rompu avec son compagnon et est retournée vivre chez sa mère. Vendredi dernier, elle s'est rendue au domicile de son ex-compagnon dans l'Aube (France), pour lui déposer leur fille, âgée de 3 ans. Puis une dispute a éclaté entre les ex-concubins durant laquelle l'homme, âgé de 45 ans, a poursuivi sa compagne qui quittait la maison. Il l'a poignardée à mort avant de se retrancher à son domicile. La fillette a été sauvée par le grand-père qui était présent et qui l'a vite écartée des lieux. Le forcené a ensuite mis fin à ses jours.

20 ans de prison pour viols sur mineur

Un homme de 39 ans, et sa compagne de 31 ans, ont été condamnés à 20 ans de réclusion criminelle par la Cour d'assises de l'Essonne (France) pour "viols avec actes de torture et de barbarie" commis sur l'enfant de la femme. De 2008 à 2013, le garçon a été le jouet sexuel de sa mère et de son beau-père. Les premiers abus ont débuté alors que la victime était bébé.